

Trail des Volcans - Règlement de l'épreuve 2017

1- Organisation

L'association 3 Soleils organise, le 27 mai 2017, le Trail des Volcans (TdV), épreuve de course à pied ouverte aux coureurs et aux marcheurs sportifs, licenciés ou non.

L'organisateur souscrit une assurance en responsabilité civile pour la durée de l'épreuve et recommande aux concurrents de souscrire une assurance individuelle accident.

L'organisation de l'épreuve est placée sous la responsabilité d'un directeur de course.

2- Parcours

Le TdV comprend différentes épreuves soumises au présent règlement :

- TdV 13 km environ, ouvert aux coureurs âgés de 16 ans au moins au 31 déc. 2017 ;
- TdV 14 km (épreuve semi-nocturne) environ, ouvert aux coureurs âgés de 16 ans au moins au 31 déc. 2017 ;
- TdV 25 km environ, ouvert aux coureurs âgés de 18 ans au moins au 31 déc. 2017 ;
- TdV 46 km environ, ouvert aux coureurs âgés de 20 ans au moins au 31 déc. 2017 ;
- TdV 100 km environ, ouvert aux coureurs âgés de 20 ans au moins au 31 déc. 2017.

Les mesurages du parcours (distances et dénivelés) ont été effectués à l'aide d'un GPS.

Les détails du parcours (dénivelés, cartographie...) ainsi que les horaires de départ des différentes épreuves sont disponibles sur le site internet : 3soleils-trail.fr

Le parcours peut être modifié par l'organisateur à tout moment, y compris le jour du départ : sécurité, conditions météorologiques, autorisations de passage sur terrains privés...

3- Conditions d'inscription

L'inscription au TdV vaut acceptation du présent règlement. L'inscription d'un concurrent n'est validée qu'à réception du paiement du montant de ladite inscription.

Chaque concurrent souhaitant être chronométré et classé devra transmettre à l'organisateur, au plus tard 1 semaine avant l'épreuve, la photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme (ou de la course à pied ou du triathlon ou de la course d'orientation ou du pentathlon moderne) en compétition datant de moins d'un an à la date de l'organisation de l'épreuve. A défaut de certificat médical, une licence compétition en cours de validité à la date de l'épreuve, délivrée par la FFA (ou Athlé Entreprise, Athlé Running ou "Pass' J'aime Courir"), la FFTri, la FFPM ou la FFCO devra être présentée.

Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4- Sécurité

4-1 Capacité physique

Chaque concurrent est conscient de ses capacités et limites physiques et psychologiques à s'engager sur l'épreuve à laquelle il est inscrit.

En cas d'incapacité (physique, psychologique) décelée par un médecin, la personne concernée devra se retirer de l'épreuve.

Les participants doivent être aptes à effectuer l'épreuve en semi-autosuffisance alimentaire (solide et liquide). Des ravitaillements (solide, liquide, froid, chaud) sont mis en place : voir parcours détaillé sur le site internet de l'épreuve. Selon les conditions météorologiques, d'autres ravitaillements pourront être mis en place.

Des barrières horaires sont appliquées en différents points du parcours : voir site internet de l'épreuve.

Au-delà des barrières horaires définies, les participants concernés sont déclarés "hors course". Ils ne pourront pas poursuivre l'épreuve. Une personne déclarée "hors course" doit remettre son dossard à l'organisation qui se charge de son retour sur la ligne d'arrivée, sauf si elle décide de s'y rendre par ses propres moyens.

4-2 Risque routier

Le parcours s'effectue principalement sur chemins. Toutefois, les traversées de villages ou de voies ouvertes à la circulation nécessitent la plus grande prudence.

La circulation n'est pas neutralisée et les coureurs ne sont pas prioritaires. Un comportement prudent et responsable, en conformité aux règles du Code de la Route, est exigé :

- ne pas traverser une route dans un virage, ne pas effectuer de traversée de route en diagonale,
- à plusieurs, progresser en file indienne au bord de la chaussée,
- attendre que la chaussée soit libre de toute présence de véhicule avant d'en effectuer la traversée.

4-3 Accident / blessure / malaise

Chaque coureur doit porter assistance à une personne en difficulté ou en danger et prévenir les secours.

Si vous êtes témoin d'un accident ou d'un malaise :

- gardez votre calme,
- si l'accident / malaise a eu lieu sur la voie publique : protégez le lieu, indiquez la présence de l'accident aux automobilistes, faites appel à d'autres participants ou à des spectateurs si nécessaire,
- protégez la victime du froid : couverture de survie, coupe-vent...,
- alertez les secours : soyez le plus précis possible sur votre localisation (position GPS si connue, dernier point remarquable vu, route...),
- si vous êtes secouriste : portez assistance à la victime.

Ne laissez jamais une personne en difficulté seule, même si cette personne vous demande de partir. Attendez toujours la décision des secouristes ou du médecin.

Si vous êtes blessé et seul sur le parcours (blessure sans gravité : entorse ou chute) :

- protégez-vous du froid (couverture de survie, coupe-vent...) et/ou de la chaleur,
- prévenez les secours et soyez le plus précis possible dans votre localisation,
- un serre-file ferme le parcours : attendez-le si vous ne voyez aucune autre personne pouvant vous assister,
- si vous pouvez marcher : progressez dans le sens de la course et informez les secours de votre progression.

Si vous avez fait un malaise, ne repartez pas !

Protégez-vous du froid et/ou de la chaleur, prévenez les secours et attendez d'autres participants ou le serre-file.

4-4 Matériel et équipement

Matériel individuel obligatoire :

- téléphone portable, avec numéro non masqué et numéros de téléphone de l'organisation et des secours enregistrés (ces numéros sont communiqués avant le départ de l'épreuve),
- réserve d'eau et réserve alimentaire suffisantes permettant d'avoir une autonomie adaptée au parcours (voir localisation et distance des points de ravitaillement),
- couverture de survie, coupe-vent, sifflet,
- gobelet personnel,
- bande pour strapping,
- sucres ou barres énergétiques,
- pour les parcours effectués de nuit : lampe frontale avec piles neuves, dispositif rétro-réfléchissant disposé devant, derrière et sur les côtés du participant,
- le cas échéant : fiche précisant le traitement médical en cours et les contre-indications (ou notices médicales).

Pour les parcours longue distance, nous vous conseillons également d'emporter des médicaments (antalgique, antidiarrhéique, antiémétique, antispasmodique, antireflux gastriques...) ainsi que des pansements, kit de désinfection, bandages... demandez conseil à votre médecin.

Votre sécurité dépend de votre équipement. Munissez-vous d'une protection adaptée aux conditions météorologiques : soleil, froid, pluie, neige...

Le parcours est balisé. Toutefois, l'utilisation d'un GPS, avec parcours téléchargé sur le site de l'épreuve est fortement recommandée.

Les bâtons sont autorisés et les participants souhaitant en utiliser seront positionnés, sur la ligne de départ, à l'arrière du groupe des coureurs.

5- Tarifs

- TdV 13 km : 11 € ;
- TdV 14 km : 12 € ;
- TdV 25 km : 17 € ;
- TdV 46 km 30 € ;
- TdV 100 km : 55 €, avec majoration de 5 € à partir du 15 mars 2017.

Options d'inscription (restauration, transports) : voir le site internet de l'épreuve.

6- Modification ou annulation

Toute annulation ou modification d'inscription de la part du participant doit nous parvenir par e-mail ou par courrier.

6-1 Modification (changement d'épreuve)

Vers une course à **plus faible kilométrage** :

- à j-11 et avant : remboursement de la différence avec retenue de 5 €,
- à j-10 et après : remboursement de la différence avec retenue de 15 €.

Vers une course à **plus fort kilométrage** : paiement de la différence par le participant suivant le tarif en cours à la date du changement.

6-2 Annulation

En cas d'**annulation de la part du participant**, le remboursement des frais d'inscription et des frais optionnels, s'effectue aux conditions ci-après :

- annulation à j-61 et avant : retenue de 10 € du montant versé, quel que soit le motif d'annulation,
- annulation à j-60 et jusqu'au jour de l'épreuve : retenue de 30% avec un minimum de 25 €, uniquement pour raison médicale et sur présentation d'un justificatif ad hoc.
- annulation après l'épreuve : aucun remboursement.

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle, d'épidémie ou de toute autre circonstance ou situation exceptionnelle mettant en danger la sécurité des concurrents et entraînant l'**annulation** de l'épreuve **par l'autorité administrative**, aucun remboursement ne sera possible.

7- Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

8- Récompenses

Un cadeau sera remis à chaque participant.

Des trophées seront également distribués aux trois 1^{ers} scratch hommes et femmes de chaque épreuve.

9- Sanctions

Faute	Sanction
Jet de détritus	Pénalité : 1 à 3h, voire disqualification (décision du directeur de course)
Non assistance à une personne en difficulté	
Non respect des personnes : coureurs, organisation, sécurité, randonneurs...	
Absence de dossard ou dossard non visible ou caché	
Ravitaillement extérieur hors des zones prévues à cet effet	Élimination
Absence d'une partie du matériel obligatoire ou refus de contrôle du matériel	
Changement ou falsification de dossard	
Non assistance à une personne en danger	
Refus de se soumettre à un contrôle médical	
Comportement dangereux ou irresponsable sur les voies ouvertes à la circulation ou lors des traversées de routes	
Triche : utilisation de transport, partage de dossard, coupe de parcours...	

10- Réclamations et litiges

Toute réclamation doit être formulée par écrit (mail ou courrier) auprès de l'organisateur au plus tard 10 jours après l'épreuve.

11- Divers

L'accompagnement d'un concurrent par un VTT ou par un engin motorisé est interdit. Le parcours s'effectue sur un parcours fréquenté par des randonneurs (adultes et enfants), parfois accompagnés d'animaux. Le respect de tous les utilisateurs du parcours s'impose : ne pas crier, ne pas effrayer...

L'assistance extérieure est autorisée, dans les zones de ravitaillement mises en place par l'organisation.

Le franchissement de haies, clôtures, murs de propriétés, en dehors des passages prévus à cet effet, est interdit. Portes et barrières devront être refermées après le passage d'un coureur (ex : zones d'estive).

Les participants et leurs accompagnants veilleront à respecter l'environnement en appliquant a minima les mesures suivantes :

- animaux (chiens) tenus en laisse, ni cueillette ni prélèvement de fleur ou plante sauvage,
- circulation des engins à moteur interdite sur les chemins,
- feux de camp et camping interdits, jet de détritits interdits.